

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

## COMPTE-RENDU

### SEANCE DU 30 JUIN 2021

#### A GIEL COURTEILLES

**Présents** : Monsieur Sébastien Leroux, madame Jeanne Guillouet, Madame Annick Macé, Monsieur Philippe Grandin, Monsieur Philippe Mallard, Madame Yvette Ruban, Madame Véronique Delaunay, Madame Nelly Greusard, Monsieur Sébastien Beaufrère, Madame Alix Dager, Monsieur Michel Petit, Monsieur Xavier Le Menahes, Monsieur Pierre Madeline, Madame Annette Martin, Monsieur Jean-Claude Bignon, Monsieur Dominique Lemancel, Madame Katia Halluin, Madame Isabelle Moiteaux, Madame Christine Pommier et Madame Marie-Cécile Leperlier.

**Excusés** : mesdames Frouel, Pichonnier, messieurs Duchesne, Grandsire, Pichonnier, Liénart, Caron, Moreau, Pichonnier, Gaudin, Pitel, Onfroy, Montambault,

**Pouvoirs** : Madame Marie-Françoise Frouel donne pouvoir à monsieur Leroux Sébastien,  
Monsieur Régis Duchesne à madame Halluin Katia,  
Monsieur Patrice Lienart à madame Dager Alix,  
Monsieur Dominique Pichonnier à madame Moiteaux Isabelle,  
Monsieur Gérard Grandsire à madame Leperlier Marie-Cécile,  
Monsieur Joël Caron à monsieur Le Menahes Xavier,  
Monsieur Denis Moreau à monsieur Madeline Pierre.  
Monsieur Jean Onfroy à monsieur Bignon Jean-Claude,  
Monsieur Lucien Buat à madame Pommier Christine,

- Désignation du secrétaire de séance

Madame Jeanne GUILLOUET est nommée secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la séance du 11 mai 2021

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 11 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

**Présentation de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, par madame Albane Gélín et monsieur Igor Louboff de la Coop des territoires.**

Madame Pommier souhaite recevoir le diaporama, pour le présenter à son tour.

Madame Dager demande si les dossiers présentés dans le CRTE devront être finalisés, M. Leroux précise qu'il s'agira de présentation des projets, pour les inclure dans la plus prochaine convention financière. Cette dernière sera revue annuellement. M. Louboff complète en soulignant l'intérêt de s'inscrire dans le plan de relance sur les 2 exercices à venir.

M. Le Menahes questionne les 4 thèmes retenus. M. Leroux souligne qu'il s'agit des directions retenues pour notre collectivité, en s'inspirant des axes voulus par l'Etat.

Mme Moiteaux s'interroge sur la possibilité d'intégrer à la dimension touristique la végétalisation des espaces.

## 1. Service Public de l'Assainissement Non Collectif (Rapporteur M.Leroux)

### a. Information sur le nouveau mode de gestion

Dans le cadre de la réorganisation du service, compte tenu du départ de l'agent dans le cadre d'une mutation, le recours à un prestataire, pour l'année 2021 avait été retenu.

A cet effet, une série de rencontres fut organisée et une consultation lancée pour retenir l'entreprise capable de proposer les contrôles requis.

La demande portait sur les prix et prestations suivants :

- Contrôle diagnostic de vente d'une installation d'assainissement non collectif (intègre la prise de contact avec l'usager, la réalisation du contrôle, l'analyse de l'impact du dispositif, la rédaction du rapport de visite et la transmission du rapport à la CDC),
- Contrôle de conception et d'implantation (intègre l'instruction du dossier et éventuelle visite sur place avec avis transmis à la CDC),
- Contrôle de réalisation (intègre la prise de contact avec l'usager, le contrôle de réalisation, la rédaction du rapport de visite et le nouveau contrôle en cas de non-conformité),
- Forfait annuel pour rédaction et remise d'un bilan d'activité (intègre une réunion annuelle et remise des éléments requis pour le RPQS).

### Analyse des offres SPANC

#### Critère prix

Montant en Euro HT

Entreprise	Prix N°1	Prix N°2	Prix N°3	Prix N°4	Total	Moyenne	Note sur 100
VEOLIA	89	40	82	150	361	90,25	100,00
SAUR	129,17	72,33	163,17	1400	1764,67	441,17	20,46
STGS	140	50	140	300	630	157,5	57,30

#### Critère délai d'intervention

Entreprise	Délai Prix N°1 Rdv/rapport	Délai Prix N°2 Rdv/rapport	Délai Prix N°3 Rdv/rapport
VEOLIA	5j/5j	7j/3j	2j/5j
SAUR	10j/5j	7j/7j	3j/10j
STGS	5j/5j	Non précisé/10j	3j/10j

Après analyse, s'agissant d'entreprises dont les moyens techniques et la compétence sont vérifiés, l'offre de Véolia apparaît comme la mieux disante, tant au niveau du prix que des délais d'intervention. Ces éléments ont été entérinés par un accord unanime du Bureau, lors de sa réunion du 23 juin.

Sur la base des contrôles réalisés en 2020, la dépense ainsi envisagée pourrait représenter le montant suivant :

Estimatif coût prestation SPANC, 2ème semestre 2021

Type de contrôle	Nombre de contrôle 2020	Estimatif 2021, sur 6 mois	Coût € HT
Diagnostic vente	47	23,5	2091,50
Conception implantation	51	25,5	1020,00
Réalisation	39	19,5	1599,00
<b>TOTAL</b>			<b>4 710,50</b>

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

Monsieur Le Menahes annonce ne pas prendre part au vote, ni pour lui ni pour son pouvoir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec 26 voix pour, 1 voix contre :**

- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à retenir l'offre de la société Véolia sur la base du bordereau de prix et des délais d'intervention détaillés ci-dessus, pour l'année 2021.

*b. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2020 (RPQS)*

Comme chaque année l'activité du SPANC fait l'objet d'une présentation et d'une délibération.

En effet, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement (RPQS), et ce, quel que soit le mode d'exploitation (régie ou délégation).

Cette disposition, inscrite dans la loi dite « Barnier » du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, vise à améliorer la transparence et à apporter aux usagers plus de lisibilité quant à leur gestion et leur financement.

Le RPQS doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Dans le cas d'un SPANC porté par une Communauté de communes, les maires de chacune des communes membres doivent ensuite présenter le RPQS à leur conseils municipaux (pour information), au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport est ensuite mis à disposition du public dans chaque commune, ainsi qu'au siège de la Communauté.

Monsieur le Président détaille ensuite quelques éléments significatifs du rapport 2020.

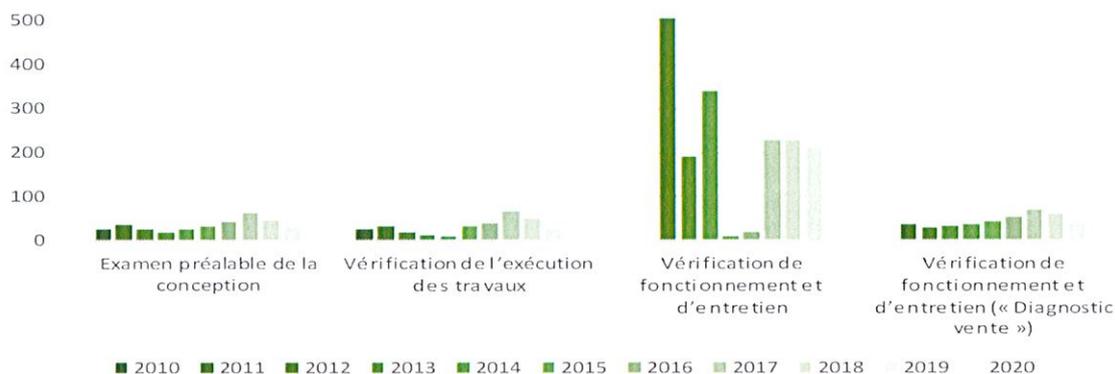
Typologie des contrôles

Année 2020					
Code	VP334		VP 332	VP 333	
Communes	Vérification de fonctionnement et d'entretien	Vérification de fonctionnement et d'entretien ("Diagnostic vente")	Examen préalable de conception	Vérification de l'exécution des travaux	TOTAL
Bazoches au Houlme	1	2	2	3	8
Champcerie	0	1	0	0	1
Craménil	0	2	0	0	2
Faverolles	0	2	2	3	7
Giel Courteilles	0	1	0	0	1
Habloville	0	3	1	1	5
Lignou	48	0	0	0	48
Ménil Gondouin	12	0	12	9	33
Ménil Hermei	20	0	1	1	22
Ménil Vin	3	0	4	3	10
Montreuil au Houlme	0	3	2	0	5
Neuy au Houlme	0	1	1	0	2
Putanges le Lac		20	22	18	60
Saint André de Briouze	0	1	1	0	2
Saint Hilaire de Briouze	0	1	1	0	2
Sainte Honorine la Guillaum	0	6	1	0	7
Yveteaux (les)	0	4	1	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>47</b>	<b>51</b>	<b>39</b>	<b>221</b>

#### Evolution des contrôles

CONTROLES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Examen préalable de la conception	26	35	24	18	27	34	43	63	45	34	51
Vérification de l'exécution des travaux	26	32	19	13	10	31	38	65	49	26	39
Vérification de fonctionnement et d'entretien			503	190	340	10	19	226	229	210	84
Vérification de fonctionnement et d'entretien (« Diagnostic vente »)	3	35	28	34	37	42	51	68	59	37	47

#### Evolution des contrôles



#### Résultat comptable (compte administratif 2020)

ANNEE 2020	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
INVESTISSEMENT	15 221,39 €	14 625,65 €	7 962,74
FONCTIONNEMENT	110 651,38 €	65 594,07 €	44 967,31

Prévision budgétaire (budget primitif 2021)

ANNEE 2021	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	343 146 €	343 146 €
FONCTIONNEMENT	91 968 €	91 968 €

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à publier ledit rapport sur le portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement, de renseigner et d'y publier les indicateurs de performances correspondants.

*c. Admissions en non-valeurs*

La Trésorerie nous a fait part de l'état des restes à recouvrer du SPANC avec les dernières saisies effectuées. Il faut noter plusieurs côtes de 15 euros, pour lesquelles il n'y a aucune poursuite possible hormis une lettre de relance. Par ailleurs, les saisies auprès de l'employeur ne peuvent être émises qu'à partir de 30 euros et celles auprès d'un organisme bancaire ne peuvent être effectuées qu'à partir de 130 euros. Il faut donc attendre deux années pour cumuler les montants avant d'entamer des poursuites.

La demande porte sur une demande de non-valeur pour deux personnes :

- Caulton John-Charles 30 € (ne paie pas, aucun employeur ou organisme de retraite, il réside en Angleterre, aucune poursuite possible) ;
- Le More Serge 30 € (l'intéressé est inconnu des services fiscaux, pas d'employeur ou d'organisme de retraite).

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité ou non des Membres présents :**

- ✓ Accepte d'accorder l'admission en non-valeur des titres des exercices 2019 et 2020, pour un montant total de 60 €, dont le détail figure ci-dessus,
- ✓ Dit que ces dépenses seront imputées au chapitre 65, article 6541 « créances admises en non-valeur »,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

**2. Désignation d'un Vice-président, Président de la commission aménagement du territoire (Rapporteur M. Leroux)**

La sous-Préfète, madame Royer, vient d'accepter la démission de monsieur Grandsire, par courrier daté du 17 juin 2021. Comme le précise les articles L. 2122-14 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, le poste vacant doit être pourvu dans le délai de quinze jours à compter de la date d'acceptation de la démission.

Monsieur le Président présente le cadre et les règles de cette élection.

Vu les articles L 2122-7, L2122-7, L2122-7-1 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-20 du 9 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-présidents de la Communauté de communes du Val d'Orne,

Considérant la démission de M. Gérard GRANDSIRE, 2<sup>ème</sup> Vice-président qui a été acceptée par la sous-Préfète d'Argentan, par courrier daté du 17 juin 2021,

Que l'élection de chaque Vice-président a lieu au scrutin secret, uninominal à trois tours, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Qu'il est proposé de procéder au remplacement au même rang et dans les mêmes conditions indemnitaires du Vice-président démissionnaire,

Qu'il prend acte de la candidature de monsieur PETIT, maire de Giel-Courteilles, membre du bureau

**Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Conseil Communautaire, comptabilise :**

- ✓ Pour le poste de 2<sup>ème</sup> vice-président : suffrages exprimés pour 23, 4 blancs, 1 pour madame GUILLOUET,
- ✓ Proclame le conseiller communautaire suivant élu : monsieur Michel PETIT en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-président, en charge de l'aménagement du territoire, membre et Président de la commission éponyme,
- ✓ Installe ledit conseiller communautaire élu en qualité de Vice-président dans l'ordre du tableau,
- ✓ Autorise monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **3. Modification d'un poste statutaire à la demande de l'agent (Rapporteur Mme Dauger)**

Monsieur le Président cède la parole à madame Dauger présidente de la commission des finances et du personnel, afin de présenter ce rapport.

Madame Dauger précise que madame Isabelle Hamel, qui effectue l'entretien des locaux du siège de la Communauté de communes et de l'Office du tourisme, a indiqué qu'elle souhaiterait ne plus effectuer ces heures de ménage, à partir du 1er septembre 2021. Cette proposition a été acceptée par sa hiérarchie, après un entretien.

S'agissant d'un agent titulaire, une délibération est nécessaire. Il s'agit de supprimer le poste actuel d'adjoint technique territorial et de le remplacer par un poste à la quotité de travail ainsi corrigée.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Décide de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 25,45H/35<sup>e</sup>,
- ✓ Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 23,45H/35<sup>e</sup>,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

### **4. Information concernant l'emprunt bancaire pour le budget annexe PSLA (Rapporteur Mme Dauger)**

Monsieur le Président cède la parole à madame Dauger présidente de la commission des finances et du personnel, afin de détailler ce rapport.

Madame Dauger rappelle que lors du vote du budget 2021, un emprunt était nécessaire pour équilibrer le budget annexe du PSLA.

Le 11 mai 2021, après consultation, le Conseil avait opté, par délibération, pour la proposition de la Caisse d'épargne. Cette dernière n'ayant pas eu la capacité de confirmer son offre, les organismes bancaires furent à nouveau sollicités.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de Normandie ayant proposé les meilleures conditions soit, pour un prêt de 130 000 €, sur 10 ans, au taux de 0,48%, avec des frais de dossier de 200 €, par délibération du 14 avril 2021, le Conseil communautaire avait retenu cette proposition.

Le contrat de prêt signé a été remis à l'agence bancaire de Putanges-le-Lac, jeudi 17 juin. Cette opération permettra le remboursement du prêt précédemment contracté dont l'échéance arrivait à terme, le 27 juin.

## **5. Point sur la politique enfance-jeunesse (Rapporteur Madame Dauger)**

Monsieur le Président cède la parole à madame Dauger, présidente de la commission des finances et du personnel, afin d'exposer certains éléments.

Madame Dauger précise que le projet « Socle numérique de base », appel à projets qui permettait de réduire les inégalités scolaires en luttant contre la fracture numérique, pour lequel la CDC avait déposé un dossier va faire l'objet d'une contractualisation avec le rectorat. En effet, par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin dernier, l'académie de Normandie nous informe de la signature prochaine d'une convention qui permettra le versement de la subvention. Cette dernière permettra l'acquisition de matériel informatique et de logiciels pour nos écoles, comme des tablettes, des tableaux interactifs, des postes informatiques, des vidéoprojecteurs et une solution d'Espace Numérique de Travail.

Dans les semaines à venir, des devis seront demandés auprès de différents fournisseurs pour procéder à l'achat des matériels envisagés.

Madame Dauger présente également, pour information, le dispositif « Petits déjeuners ».

L'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage. Dans ces conditions, il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

Le Gouvernement prévoit ainsi d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en fortes difficultés sociales (REP/REP+, quartiers prioritaires de la politique de la ville ou territoires ruraux aux caractéristiques sociales comparables) la distribution de petits-déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, une aide d'1,3 € par petit-déjeuner sera accordée.

Après avoir sollicité chaque équipe enseignante, des trois écoles, sur le besoin ou non de mettre en place les petits déjeuners, il semble qu'aucun enfant ne soit concerné par ce problème.

De plus, ce dispositif imposerait une mise en place contragnante, tant sur le plan des horaires que de la logistique.

Aussi il vous est proposé de ne pas donner suite à cet appel pour l'opération « petits déjeuners ».

## **6. PLUI : publication du marché pour le choix d'un bureau d'études (Rapporteur M. Mallard)**

Monsieur le Président cède la parole à monsieur Mallard, en charge du PLUI. Ce dernier explique que, comme annoncé lors du Conseil communautaire du 11 mai dernier, le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis en ligne sur une plateforme dédiée le 10 juin dernier et l'appel d'offres doit se terminer le 15 juillet.

Depuis cette date, 12 dossiers ont été retirés, preuve de l'intérêt de ce dossier.

Enfin, la sélection du bureau d'études et la validation de ce choix, lors d'un Conseil communautaire pourrait se faire au mois de septembre prochain. Compte tenu des délais de notification, le bureau d'études débiterait sa mission en octobre.

La Direction Départementale des Territoires nous a également signalé que la CDC du Val d'Orne présente en 2021, le seul PLUI prescrit pour l'obtention d'une subvention. Cette dernière pourrait atteindre au maximum 80% du montant du marché attribué.

## **7. Développement économique : devis SHEMA et étude environnementale 4 saisons (Rapporteur M. Mallard)**

Monsieur le Président cède la parole à monsieur Mallard, président de la commission développement économique. Il souligne qu'un terrain, propriété de la commune Putanges-le-Lac et d'une superficie de plus d'un hectare intéresse deux porteurs de projets. Ces deux entités, déjà présentes sur la commune, projettent de déplacer leurs implantations actuelles et ainsi, aménager des sites plus spacieux, plus modernes et sécurisés.

Agrial souhaite ainsi réaliser l'implantation d'une structure de 500 m<sup>2</sup> de vente (partie couverte) et de 200 m<sup>2</sup> en extérieur (jardinerie), complété de 290 m<sup>2</sup> de réserves. Des espaces de stockage de 3 300m<sup>2</sup> (dont une cour matériaux) compléterait la surface commerciale.

Système U, pour sa part, ambitionne un magasin de 500m<sup>2</sup> (au lieu de 380m<sup>2</sup> actuellement) et des réserves d'environ 300m<sup>2</sup>. L'enseigne Utile compléterait son projet avec des espaces logistiques (quai de déchargement).

La Communauté de communes a donc engagé des contacts avec un aménageur spécialisé la SHEMA. Des rencontres furent organisées, tant avec cet opérateur, qu'avec les entreprises intéressées.

Les premiers retours permettent d'estimer un prix de vente d'environ 50 €/m<sup>2</sup>, incluant le rachat du terrain, les études préalables, la viabilisation, la réalisation des accès, ainsi que d'un parc de stationnement public (48 places). Ce montant serait diminué de toutes les subventions qui pourraient concourir à l'achèvement de ce projet.

La commission développement économique, réunie le 10 juin dernier, propose d'accepter le devis de la SHEMA, d'un montant de 27 250 € hors taxes, soit 32 700 €, toutes taxes comprises. Spécialisée dans l'aménagement, la construction et le développement économique, la SHEMA est une société d'économie mixte de dimension régionale. Sur ce dossier elle aura en charge la programmation des études et diagnostics multicritères, l'élaboration des dossiers réglementaires (loi sur l'eau par exemple), la coordination et l'animation des réunions.

Dès à présent, il convient de retenir le choix de la SHEMA, en qualité d'aménageur sur ce projet et de lancer l'étude faune et flore dite 4 saisons afin de ne pas obérer les délais d'un tel programme.

Enfin, il faut souligner que cet ensemble nécessitera une modification simplifiée du PLU de la commune déléguée de Putanges-Pont-Ecrepin, la Communauté de communes étant désormais seule compétente en ce domaine.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Décide de retenir l'offre de la SHEMA, pour un montant de 27 250 € HT, soit 32 700 € TTC, pour les études afférentes à l'aménagement commercial du terrain Delaunay,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

## **8. Palm Beach : prestataires retenus (Rapporteur Mme Moiteaux)**

Monsieur le Président cède la parole à madame Moiteaux, présidente de la commission tourisme et communication. Cette dernière signale que la Communauté de communes du Val d'Orne possède une parcelle sise sur la commune déléguée

de Rabodanges. Dans le cadre du projet touristique de grande ampleur, à l'initiative de la commune de Putanges-le-Lac, visant à aménager le site et notamment y construire un site de baignade, il est souhaitable de proposer une offre de restauration rapide et de location d'embarcations légères, pour la saison estivale 2021.

Après consultation de prestataires potentiels, il est proposé de retenir la proposition de monsieur Sigonney, gérant de Pizza Fresca. Ce dernier proposera une offre de restauration rapide et des pizzas, des boissons fraîches et des glaces, pour la pause méridienne et l'après-midi, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. En retour, il a proposé une redevance de 500 €, pour l'occupation de la parcelle durant cette période.

M. Mouzeler, de « la ferme du Bois de Putanges » viendra, pour sa part, proposer des embarcations légères à la location : canoë, kayak et paddle. La redevance perçue sera de 150 €, pour les 2 mois.

## **9. Convention d'adhésion Petites Villes de Demain (Rapporteur M. Mallard)**

Monsieur le Président cède la parole à monsieur Mallard, président de la commission développement économique. Monsieur Mallard détaille l'avancement de ce projet, présenté à l'origine par la commune de Putanges-le-Lac, avait, dès le mois de novembre 2020 associé la Communauté de communes.

Le label ainsi accordé, le programme permettra de bénéficier d'aides et de financements, jusqu'en 2026.

Dans ce cadre, une participation de l'Etat est attendue pour le poste de chef de projet. Cette dernière pourrait atteindre 75% de la rémunération versée. Ce poste sera porté par la Commune.

Aujourd'hui, une convention d'adhésion « PVD », pour les 2 collectivités est prête. Elle sera signée par le maire de Putanges-le-Lac, le Président du Val d'Orne, madame la Préfète de l'Orne, ainsi que le Président de la région Normandie et le Président du département de l'Orne. Pour cela, le Conseil communautaire doit autoriser le Président en ce sens.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion petites villes de demain et tous les documents afférents.

## **10. Questions diverses**

SYMOA, changement de siège social

Monsieur le Président signale que le Président du SYMOA nous a sollicité pour entériner son transfert de siège social et demande au Conseil l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour. L'Assemblée ayant donné son accord, monsieur le Président présente les éléments communiqués par le SYMOA.

En effet, le Syndicat Mixte de l'Orne et de ses Affluents est actuellement installé à Argentan, 3 rue du 104<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie et va déménager pour s'installer 1 rue Gustave Courbet. Ses locaux actuels sont exigus et la commune d'Argentan lui propose de nouveaux espaces.

A cet effet, le Conseil syndical a délibéré le 26 mai dernier et approuvé ce transfert.

Cependant, s'agissant d'une modification de ses statuts (article 3) cette disposition doit être entérinée par les membres dans les conditions habituelles de majorité qualifiée.

Aussi, je vous invite à accepter la nouvelle rédaction de l'article 3 :

« Le siège du syndicat est situé 1 rue Gustave Courbet – 61200 Argentan ».

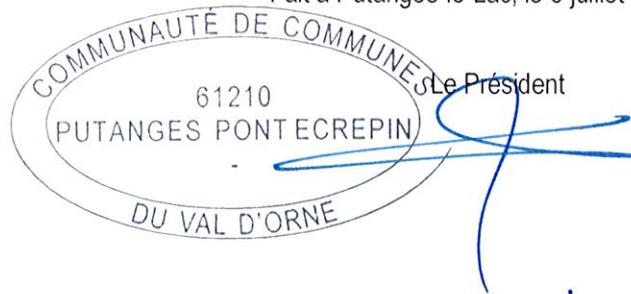
**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Accepte le transfert du siège social du SYMOA au 1rue Gustave Courbet à Argentan,
- ✓ Accepte la modification de l'article 3 de ses statuts comme précisé ci-dessus,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce transfert du siège social.

La séance est levée à 22h30.

Fait à Putanges-le-Lac, le 5 juillet 2021

Le Président



61210  
PUTANGES PONTECREPIN  
DU VAL D'ORNE